



Comité Technique Local du 7 juillet 2016
Déclaration Liminaire des élu-es CGT Finances Publiques

Mme la présidente,

Les CTL se suivent et depuis quelque temps, se ressemblent en ce qui concerne les documents de travail. À réception de ces derniers, ressortait un sentiment de légèreté et d'inutilité. Impression malheureusement confirmée par la suite.

En effet, une étude plus approfondie nous fait nous interroger.
Sans doute initiée par une volonté nationale ou locale de simplification, la note sur le TBVS ne tire aucune conséquence ou presque, si ce n'est une approche quantitative alors que dans ce domaine de la veille sociale, c'est bien l'analyse qualitative et les remèdes à apporter qui comptent. Dans ces conditions, devons-nous poser la question de la qualité de l'outil de mesure ?

Concernant le bilan du CHSCT, le document de travail mis à notre disposition n'est que la copie du document d'activité présenté en CHSCT le 1er mars ! Là encore, aucune analyse digne de ce nom ne nous est proposée.

Enfin, s'agissant du pôle de traitement du contentieux juridictionnel, en cette période de tour de France cycliste, nous dirons que nous tutoyons les sommets. À quoi bon siéger dès lors que sa mise en place fait l'objet d'un long article publié sur Ulysse 44 avec photo à l'appui d'une réunion de présentation ? À aucun moment, il n'est mentionné que le CTL doit encore se prononcer sur sa mise en place ! Ce n'est pas parce que vous avez distillé l'information un jour de manière informelle que vous devez faire si peu de cas du dialogue social institutionnel. Vous venez d'inventer le 49-3 façon DRFIP 44 !

Nous avons déjà alerté la direction et l'ensemble des collègues sur la politique d'évitement du dialogue social menée depuis près d'un an au plus haut niveau de notre Direction. Nous, élu-es CGT Finances Publiques, entendons vous rappeler à nouveau que nous ne siégeons pas pour faire de la figuration ; les instances ne sont pas qu'un passage obligé pour se conformer à des règles de fonctionnement qui seraient désuètes.

Nous considérons qu'un CTL est un moment d'échange important qui doit permettre d'enrichir la réflexion collective. Et si nos débats peuvent avoir une influence concrète sur le fonctionnement de cette direction et de ses services, c'est un plus pour l'ensemble des agent-es.

Nous avons connu une période plus constructive, avant votre arrivée, où des positionnements respectifs parfois fermement arrêtés n'empêchaient pas la tenue d'échanges constructifs.

Aujourd'hui, même la qualité d'écoute fait défaut. Ainsi, votre choix constaté de faire totalement abstraction de nos déclarations liminaires nous pose question. Que dire aussi de cette fin de non recevoir de notre demande de report du CTL du 23 juin en raison du mouvement social contre la loi travail dans lequel notre syndicat et tous nos élu-es en CTL sont impliqués.

Cette fin de non recevoir témoigne d'une approche singulière qui, selon nous, devrait être plus constructive. Sommes nous donc condamnés à des échanges marqués du sceau de la médiocrité ? En cette fin d'année scolaire, nous concluons juste, sans présager de l'avenir, par un « doit mieux faire ».